

## LISTE DES COMMUNES N'AYANT PAS DELIBEREES SUITE AU 2EME ARRET DU PLUi – AVIS TACITE

Objet : Liste des communes n'ayant pas délibérées dans le délai fixé de deux mois suite au 2<sup>ème</sup> arrêt du Plan Local d'Urbanisme intercommunal de la Communauté de Communes du Pays d'Olmes, et valant avis tacite réputé « favorable » sur le PLUi

Vu le Code de l'Urbanisme et notamment l'article R153-14 et suivants : « Lorsque le projet de plan local d'urbanisme est modifié pour tenir compte de cet avis et que la commune consultée sur cette modification émet un avis favorable ou n'émet pas d'avis dans un délai de deux mois, l'organe délibérant de l'établissement public de coopération intercommunale arrête le projet modifié à la majorité des suffrages exprimés. Dans tous les autres cas, le projet de plan local d'urbanisme est arrêté à la majorité des deux tiers des suffrages exprimés. »	
Commune de Le Sautel	Saisie le 24/04/2024 Absence de délibération vaut avis favorable
Commune de Montségur	Saisie le 24/04/2024 Absence de délibération vaut avis favorable
Commune de Péreille	Saisie le 24/04/2024 Absence de délibération vaut avis favorable